

**PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL
N° 01-2022**

SÉANCE DU 23 MARS 2022

Renouvellement équipements Wifi

Crédit demandé : CHF 194'000.00

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles
M. G. Reichen, Syndic

TABLE DES MATIÈRES

1. Objet du préavis	3
2. Contexte.....	3
3. Description détaillée des travaux	4
4. Coûts du projet	4
5. Conséquences financières	5
5.1. Incidences sur le personnel.....	5
5.2. Charges d'exploitation.....	5
5.3. Charges d'amortissement	5
5.4. Charges d'intérêts	6
5.5. Revenus supplémentaires.....	6
5.6. Incidences sur le budget de fonctionnement	6
6. Développement durable.....	6
7. Communication	7
8. Programme de législature.....	7
9. Conclusions.....	7

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

L'installation du réseau Wifi, actuellement en fonction, a débuté en 2014 pour l'ensemble des bâtiments administratifs de la Ville de Pully dans le cadre du préavis N° 12-2013 ouvert à cet effet. Il a été étendu à tous les bâtiments scolaires, via le préavis N° 09-2015, afin de répondre aux exigences pédagogiques définies par le canton. Son extension s'est ensuite poursuivie de façon ponctuelle en fonction de l'émergence de nouveaux besoins spécifiques.

Après 8 ans d'exploitation, les équipements acquis au début de la mise en place du réseau Wifi sont en fin de vie et doivent être remplacés. Il s'agit notamment des deux contrôleurs Wifi, chargé de superviser l'ensemble des antennes disséminées dans les bâtiments ainsi que toutes les antennes de première et seconde générations.

Sur la base de ces éléments, la Municipalité sollicite du Conseil communal l'octroi d'un crédit d'investissement de

CHF 194'000.00 TTC

afin de réaliser cette opération qui figure au plan des investissements 2021-2025 pour un montant de CHF 180'000.00.

2. Contexte

Le 24 septembre 2013, le Conseil communal a adopté le préavis N° 12-2013 destiné notamment à financer la mise en place d'un réseau Wifi au sein des bâtiments administratifs pour répondre aux besoins grandissant de connectivité et mobilité sans fil.

Puis le 27 mai 2015, le Conseil communal a accepté le préavis N° 09-2015 permettant d'étendre le réseau Wifi à l'ensemble des bâtiments scolaires afin de satisfaire les nouvelles exigences pédagogiques fixées par le canton.

Par la suite, le réseau Wifi s'est encore développé à la suite de l'apparition de nouveaux besoins tels que la construction du bâtiment scolaire provisoire à Chamblandes.

Actuellement, notre infrastructure Wifi se compose de 300 antennes réparties sur 44 sites. Leur gestion est assurée par 2 contrôleurs Wifi ce qui permet de garantir une meilleure disponibilité en cas de panne de l'un de ces deux équipements.

Mais les 2 contrôleurs Wifi ainsi que les antennes acquises dans le cadre des deux préavis mentionnés précédemment arrivent en fin de vie. Leur obsolescence nous contraint à procéder à leur remplacement. En effet, le constructeur n'offre plus aucun support logiciel pour ces équipements. En ce qui concerne le support matériel, il vient de se terminer pour les antennes de première génération et cessera en 2023 pour les contrôleurs ainsi qu'en 2024 pour les antennes de seconde génération.

De plus, les contrôleurs actuels ne sont plus en mesure de supporter les nouveaux modèles d'antennes proposés par le fabricant dans le cadre de nouveaux projets.

3. Description détaillée des travaux

En résumé, ce préavis porte sur le financement du renouvellement des deux contrôleurs Wifi ainsi que des antennes de première et seconde générations.

Ce projet s'effectuera en deux phases. La première, prévue courant 2022, consistera à remplacer les deux contrôleurs Wifi, dont la fin de support est imminente, ainsi que les antennes de première génération qui ne sont déjà plus maintenues. La seconde, prévue fin 2023, permettra le remplacement des antennes de seconde génération dont la fin de support est fixée à 2024.

En ce qui concerne, la planification définitive, il est à ce jour difficile de l'établir en raison des délais de livraison extrêmement longs dûs à la situation sanitaire actuelle et à la pénurie de certains composants.

L'inventaire des équipements à remplacer est le suivant :

Quantité	Description	Fin support logiciel	Fin support Matériel
2	Contrôleur Wifi	2021	2023
55	Antennes Wifi	2017	2021
142	Antennes Wifi	2020	2024

Les 197 antennes que nous devons changer entre 2022 et 2023 représentent les deux tiers de l'ensemble des antennes que nous possédons aujourd'hui. Cela signifie qu'un tiers des antennes en fonction, soit 103 unités, seront conservées jusqu'à leur fin de support fixée pour 2027.

Compte-tenu de notre volonté de maintenir en exploitation les antennes les plus récentes jusqu'à leur fin de vie, nous avons décidé de poursuivre notre collaboration avec le constructeur actuel pour garantir la compatibilité entre les équipements.

4. Coûts du projet

Les coûts liés à ce projet se détaille ainsi :

Descriptif	Montant HT en CHF
<u>Matériel et licences</u>	
• Antennes Wifi	96'348.20
• Contrôleurs Wifi (y-compris maintenance 5 ans)	52'581.80
Total matériel	148'930.00
<u>Prestations de service</u>	
• Support à la migration et à la configuration (7 jours)	10'070.00
• Installation physique des antennes	11'000.00
Total prestations de service	21'070.00
<u>Divers et imprévus</u>	10'000.00
Total HT	180'000.00
TVA 7.7 %	13'860.00
Arrondi	140.00
Total TTC	194'000.00

Nos différents partenaires raccordés au réseau informatique de la Ville de Pully contribueront également à cette dépense.

De plus, toutes les antennes destinées aux besoins scolaires bénéficieront d'une participation cantonale de CHF 375.00 par unité selon courrier du 22 juin 2021 de Mme Cesla Amarelle, Conseillère d'Etat.

Les participations se détaillent ainsi :

	Montant en CHF TTC
Coût total du projet	194'000.00
Participations :	
• Commune de Belmont	6'100.00
• Fondation enfance et jeunesse	16'100.00
• Police Lausanne-Est	5'700.00
• Canton	37'100.00
Dédution des participations	- 65'000.00
Total à charge de la Ville de Pully	129'000.00

5. Conséquences financières

Les incidences sur les futurs budgets de la Commune suite à la réalisation de ce préavis vous sont détaillées ci-après.

5.1. Incidences sur le personnel

Dans le cadre de la réalisation de ce projet des montants de prestations externes ont été intégrés dans le préavis afin d'accompagner les collaborateurs du Service informatique dans la configuration et la mise en œuvre de ces nouveaux équipements. Une fois cette opération terminée, la gestion et la maintenance de ce matériel seront réalisées par le personnel du Service informatique comme cela se pratique déjà actuellement. Par conséquent, il n'est pas prévu d'engagement supplémentaire pour l'exploitation de ces nouveaux équipements.

5.2. Charges d'exploitation

Le renouvellement de cette infrastructure permettra d'économiser la maintenance des contrôleurs Wifi qui figure actuellement dans le compte « entretien du mobilier, machines de bureau » (3151.00.190) pour un montant annuel de CHF 5'100.00. En effet, les coûts de ce projet intègrent la maintenance de ce matériel durant les 5 premières années. Dès la 6^{ème} année, un montant sera à nouveau intégré au budget pour couvrir ce service. Il devrait s'élever à environ CHF 2'000.00 TTC par an jusqu'au prochain remplacement.

5.3. Charges d'amortissement

Les amortissements des travaux mentionnés dans le présent préavis se présentent de la manière suivante :

Compte	Service	Amortissements annuels
190.3313	Service informatique	CHF 25'800.00

5.4. Charges d'intérêts

Calculés sur la base d'un taux moyen de 2%, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis sur la moitié des investissements s'élèvent à CHF 1'290.00 par année.

5.5. Revenus supplémentaires

Cette réalisation ne générera aucun revenu supplémentaire.

5.6. Incidences sur le budget de fonctionnement

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, les impacts financiers attendus sont les suivants :

Intitulés	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Personnel suppl. en ETP)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges personnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges exploitation	0.00	-5'100.00	-5'100.00	-5'100.00	-5'100.00	-20'400.00
Amortissements	0.00	0.00	25'800.00	25'800.00	25'800.00	77'400.00
Charges intérêts	1'290.000	1'290.00	1'290.00	1'290.00	1'290.00	6'450.00
Total charges suppl.	1'290.00	-3'810.00	21'990.00	21'990.00	21'990.00	63'450.00
Revenus suppl.	-0.00	-0.00	-0.00	-0.00	-0.00	-0.00
Total net	1'290.00	-3'810.00	21'990.00	21'990.00	21'990.00	63'450.00

6. Développement durable

Parler de développement durable en matière informatique paraît être une gageure tant les cycles d'évolution sont rapides. Toutefois, les actions entreprises tendent à prendre en compte le mieux possible les trois aspects qu'il couvre : social, écologique et économique.

Ainsi nous accordons une attention particulière à sélectionner des équipements offrant une durée d'exploitation la plus longue possible. Lorsqu'ils arrivent en fin de vie, nous nous assurons qu'ils sont éliminés de façon adéquate ou réutilisés lorsque c'est possible.

Le remplacement de nos équipements Wifi répond à la nécessité de disposer d'une infrastructure technique moderne adaptée. Elle satisfait les besoins actuels de mobilité indispensables pour assurer une partie des missions confiées aux collaborateurs de la Ville de Pully. Elle permet également de favoriser un enseignement de qualité grâce à du matériel performant et fiable.

7. Communication

Ce projet ne nécessite pas d'actions particulières de communication. Les Directions de l'administration communale et les utilisateurs seront informés de la planification des travaux en amont et en temps voulu.

8. Programme de législature

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme de législature 2021-2026 s'agissant des moyens adaptés et modernes que la Municipalité souhaite mettre à disposition des collaborateurs de la Ville afin qu'ils puissent accomplir au mieux les missions qui leurs sont confiées (voir programme de législature 2021-2026 page 15 « Qui & comment ? »).

9. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 01-2022 du 2 février 2022,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 194'000.00 TTC, destiné à financer le renouvellement des équipements Wifi, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense, déduction faite des participations de nos partenaires et du canton, par annuités égales sur 5 ans au maximum.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 2 février 2022.

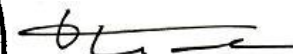
Au nom de la Municipalité

Le syndic


G. Reichen



Le secrétaire


Ph. Steiner